

ESPIRITO SANTO INTERNATIONAL S.A.

en faillite

Communiqué des curateurs

Numéro 12 : Date de dépôt des déclarations de créances

A la demande des liquidateurs de Banque Privée Espirito Santo (BPES), les curateurs informent qu'ils accepteront des déclarations de créances reçues après le 31 octobre 2016. Les curateurs demandent aux créanciers de déposer leur déclaration de créance jusqu'au **31 mai 2017**.

Pour le dépôt de leur déclaration de créance, les curateurs prient les créanciers d'utiliser uniquement le formulaire standard publié sur ce site et de joindre une documentation complète.

Les créanciers qui ont déjà déposé leur déclaration de créance ne sont pas tenus à déposer une nouvelle déclaration de créance.

Les curateurs prient les clients de BPES qui voudront déposer une déclaration dans les faillites luxembourgeoises de s'adresser aux liquidateurs de BPES pour les formalités de dépôt.

En attendant que ces formalités soient clairement définies et communiquées par les liquidateurs de BPES, les curateurs demandent aux clients de BPES de ne plus déposer de déclarations dans les faillites luxembourgeoises, alors que ces déclarations risquent de ne pas être complètes.

Luxembourg, le 13 octobre 2016

Les curateurs

Alain RUKAVINA

Paul LAPLUME